

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL  
DE LA COMMISSION SYNDICALE  
DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

N° 2018-06

Séance du MERCREDI 17 JANVIER 2018



Date de la convocation		
08/01/2018		
Date de l'affichage		
08/01/2018		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Représentés
12	9	0

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept janvier à dix-huit heure trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André CAZERES, Président.

**Présents :**

M. André CAZERES, Président – M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président  
Mmes Françoise TREY – Brigitte CAPOU  
MM. Pierre CAPOU - Christian COUMET - Jean-Baptiste RAMON –  
Xavier MACIAS – Alain LARROUDE

**Absent excusé :**

Mmes Marianne SARTHOU - Catherine LISSARRAGUE

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Baptiste RAMON est désigné secrétaire de séance

**Objet de la délibération :**

**CONVENTIONS DE SERVITUDES ENGIE INEO : POSE D'UN COFFRET ELECTRIQUE ET D'UN CABLE SOUTERRAIN AUX ANCIENS THERMES DE LA RAILLERE, SECTION AK PARCELLE 44**

Le Président explique que Engie Ineo souhaite effectuer les travaux suivants sur les anciens thermes de la Raillère, section AK parcelle 44, propriété indivise des communes de la CSVSS :

- Pose d'un coffret REMBT 6P contre le biais du bâtiment des anciens Thermes de la Raillère ;
- Pose d'un câble souterrain de branchement sur une longueur d'environ 6m pour la reprise du branchement existant.

Cet exposé terminé, le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE:**

- D'autoriser Engie Ineo d'effectuer les travaux explicités ci-dessus sur les anciens Thermes de la Raillère, section AK parcelle 44 sur la commune de Cauterets ;
- D'autoriser le Président à signer une convention de servitudes avec Engie Ineo.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président  
André CAZERES

